



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Du samedi 30 mai 2015 de 10h00 à 13h00
Université Paris IV-Sorbonne Salle F 368
17, rue de la Sorbonne, Paris, 5^e.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV de l'AG du 17 janvier 2015.
3. Le calendrier 2015-2016.
4. Proposition de l'APCELA.
5. Point sur le règlement intérieur de la CNARELA.
6. L'oral du baccalauréat.
7. La rentrée 2015.
8. EUROCLASSICA.
9. Communication de la CNARELA.
10. Point sur la réforme du collège.
11. Les Journées d'octobre 2015 à Bordeaux et 2016 à Quimper.
12. Questions diverses.

Associations présentes :

AGAP (Aix-Marseille), ADLAP (Amiens), ALPLA (Nancy-Metz), APGLAV (Versailles), APLAAL (Lille), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne, ARELAG (Grenoble), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ARELAN (Nice), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), AUSPEX (Reims), CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, GELAHN (Rouen), PALLAS (Paris), THALASSA.

Associations représentées :

APCELA (Poitiers), ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAD (Dijon), ARELALIM (Limoges).

25 associations représentées sur 28.

Le quorum est atteint.

Estelle Manceau représente l'association SLL (Sauver Les Lettres), association amie.

Sylvie Pédroaréna remercie tout d'abord le président de la Sorbonne, M. le Professeur Barthélémy Jobert, ainsi que M. Paul Demont, Professeur à l'Institut de Grec, notre intermédiaire, grâce auquel nous pouvons nous réunir en ce lieu chaque année.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'AG du 17 janvier 2015.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Le calendrier 2015-2016.

☞ Du 19 au 21 octobre 2015 : Journées d'octobre à Bordeaux.

Le mardi 20 octobre au matin : AG de la CNARELA.

☞ AG de la CNARELA le samedi 16 janvier 2016 à Paris.

☞ Semaine des langues anciennes du 21 au 27 mars 2016.

☞ AG de la CNARELA le samedi 21 mai 2016 à Paris.

4. Proposition de l'APCELA.

Marc Milhau, président de l'APCELA, a envoyé un courriel à toutes les ARELA, les informant que, lors de la dernière AG de l'APCELA, la question de l'indépendance de la CNARELA et des ARELA vis-à-vis de toute organisation syndicale, politique ou commerciale avait été soulevée par un adhérent qui souhaitait la modification de l'article 2 des statuts de la Coordination.

Sylvie Pédroaréna, présidente de la CNARELA, signale que les représentants de l'APCELA sont absents à l'AG et que cette proposition de modification est arrivée avant l'annonce de la réforme du collège, ce qui a pu faire évoluer leurs positions.

Elle précise que la CNARELA a diffusé pour information aux présidents des ARELA les différents courriers sur la réforme, émanant du SNES, de FO et du SNALC.

De plus, il lui semble plus efficace de traiter avec une intersyndicale plutôt que de s'interdire tout contact avec les syndicats.

Le bureau de la CNARELA se pose des questions au sujet de cette proposition de modification des statuts qui semble faire émerger des conflits syndicaux dont nous n'avons pas toujours les clés.

Sylvie Pédroaréna trouve donc qu'il est dommage de se précipiter et d'adopter un article qui pourrait nous bloquer ou jouer contre nous.

La question sera posée à nouveau à l'AG de Bordeaux.

Nous demandons aux ARELA de réfléchir d'ici là à ce problème et nous verrons alors s'il faut modifier l'article 2.

Claire Bosc (ARELAN) explique qu'elle diffuse régulièrement des courriers des différents syndicats et que des adhérents lui reprochent de suivre tel ou tel syndicat. La situation est même très délicate car un adhérent a décidé de quitter l'ARELAN.

Marie-Hélène Menaut (ARELABOR) estime qu'il faut diffuser les informations de tous les syndicats par souci de neutralité.

Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) souhaite rappeler qu'un syndicat défend le métier et que les ARELA défendent les enseignements.

Sébastien Rajah explique que le problème a été soulevé lors de la dernière AG de l'ARELABOR quand Sonia Mollet, « chargée des langues anciennes pour le SNES », a pris la parole. Il précise que les adhérents préfèrent entendre les voix des syndicats et qu'il ne faut pas dépendre d'un seul syndicat.

Anne-Marie Chazal (AGAP) a décidé de ne pas diffuser les informations syndicales aux adhérents car elle a peur d'en oublier.

Yannick Cariou (ARELABOR) rappelle que nous vivons une situation de crise totale et qu'il faut avoir des liens avec tous ceux qui œuvrent dans le même sens que nous et selon les mêmes principes.

Catherine Dareys (ARTELA) signale que l'ARTELA a pris position pour la grève du 19 mai 2015 à la suite de l'appel de l'intersyndicale.

Sylvie Pédroaréna précise que des actions minoritaires ne doivent pas nous bloquer.

Marie-Hélène Menaut (ARELABOR) insiste sur le fait que chaque ARELA est membre de la CNARELA mais garde son indépendance. Elle peut donc diffuser ou non ce genre d'information.

La proposition du bureau de la CNARELA de prendre position au sujet de l'article 2 des statuts lors de la prochaine AG est acceptée à l'unanimité.

5. Point sur le règlement intérieur de la CNARELA.

Sylvie Pédroaréna explique que le bureau de la CNARELA a prévu des modifications au règlement intérieur et distribue à tous les participants un document présentant le règlement intérieur remanié. Elle précise que le bureau a essayé d'adapter le nouveau règlement à la communication actuelle.

Ce règlement montre la cohésion et la coordination des ARELA, mais aussi l'indépendance de chaque association qu'il faut préserver.

Sylvie Pédroaréna procède à la lecture de chaque article.

☞ Article 1 :

Chaque ARELA doit souligner et mettre en évidence qu'elle est un des membres de la CNARELA. Une association ne peut pas toute seule s'approprier une action : la position de telle ou telle association n'engage pas la Coordination.

Anne-Marie Chazal (AGAP) rappelle que la CNARELA doit aussi obtenir l'accord de toutes les ARELA. La relation entre les ARELA et la CNARELA doit rester bilatérale. Les positions de la CNARELA doivent coïncider avec les ARELA.

Sylvie Pédroaréna explique que le bureau de la CNARELA est élu par les représentants des ARELA, qu'il rend compte de ses actions trois fois dans l'année et qu'il est possible de ne pas approuver le rapport.

Dans la situation actuelle, s'il avait fallu attendre pour chacun des communiqués de presse la position de tous, nous n'aurions pas pu avancer et nous avons déjà reçu des

critiques sur la pétition qui a mis un certain temps à paraître, alors que nous étions 6 associations réunies. On peut imaginer le temps qu'il aurait fallu si toutes les ARELA avaient pris position. Le bureau connaît les tendances et les positions exprimées régulièrement par les adhérents et ne croit pas trahir l'avis général. Tous les membres du bureau sont sollicités et représentent déjà plusieurs associations membres de la coordination (ARELABOR, ARDELAC, ARELAB, ARELAS, APLG, AGAP, ARELAM, ARTELA, THALASSA, ADLAP)

Les ARELA peuvent envoyer leurs réactions par courriel.

Sébastien Rajah (ARELABOR) rappelle que les associations ont leur particularité propre.

Sylvie Pédroaréna souligne que la CNARELA représente 28 associations, ce qui constitue une force très importante face au MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). De plus, d'autres associations suivent les propositions de la CNARELA, notamment pour la demande commune d'audience et les propositions faites.

Rédiger des communiqués, une pétition ou un procès-verbal demande du temps.

Sylvie Pédroaréna rappelle la solution proposée par Odile Mortier-Waldschmidt, présidente d'honneur de la CNARELA, pour rédiger les motions : il s'agit de la mention qui apparaît à la fin des questions abordées sur le procès-verbal de l'AG « le bureau de la CNARELA est mandaté pour rédiger une motion ».

Marie-Cécile Navet-Grémillet (ARELABretagne) rappelle qu'il ne faut pas oublier de mentionner le nom de l'ARELA-CNARELA dans chaque communication. Elle explique aussi que, du côté d'une ARELA, on ne peut pas envoyer toutes les communications à faire valider par la CNARELA pour ne pas perdre de temps, comme pour la lettre de Benoît Jeanjean au sujet de la réforme du collège.

Sylvie Pédroaréna souligne que, dans ce cas, la mention « membre de la CNARELA » n'engage en rien la coordination.

Il est entendu que le bureau de la CNARELA doit refléter toutes les ARELA.

☞ **Article 6 :**

Une discussion s'engage autour du format de diffusion des *Cahiers de la CNARELA*.

☞ **Article 7 :**

À propos de cet article, Sylvie Pédroaréna précise que chaque association doit envoyer le bulletin à la BNF (Bibliothèque Nationale de France) et qu'un seul exemplaire suffit désormais. Elle ajoute aussi qu'il serait même souhaitable de l'envoyer à l'IG (Inspection Générale).

Les modifications au règlement intérieur de la CNARELA sont acceptées à l'unanimité¹.

¹ Cf. Texte intégral du règlement intérieur, Annexe I.

6. L'oral du baccalauréat.

a) Les chartes.

Sylvie Pédroaréna évoque les chartes académiques pour le baccalauréat. La CNARELA a transmis ces dernières lorsqu'elles étaient publiées sur les sites académiques ou lorsqu'elles étaient envoyées par les ARELA.

Des chartes ont été diffusées dans de nombreuses académies. Les interventions des ARELA auprès des IA-IPR de leur académie et la demande expresse de la CNARELA lors l'audience auprès de l'Inspection Générale (IG), le mercredi 7 janvier 2015, ont été efficaces. La CNARELA souhaite connaître les éventuels dysfonctionnements pour alerter l'IG.

François Martin rappelle que l'échange avec l'IG au sujet du bac a été très positif et que nous devons poursuivre de telles actions.

b) Les descriptifs de baccalauréat.

Nous évoquons ensuite les descriptifs pour l'épreuve orale. Certains collègues souhaiteraient obtenir les listes avant les épreuves.

Chaque représentant précise les différentes « habitudes » qui ont cours dans leurs académies et les diverses réponses reçues à la demande de disposer des descriptifs avant les épreuves orales.

François Martin précise que le sujet des listes de baccalauréat a été abordé lors de l'audience à l'IG. Mme Marie-Laure Lepetit, en charge du dossier des langues anciennes avec M. Fabrice Poli, a répondu que l'IG était plutôt favorable à la diffusion des listes avant les épreuves mais que les oppositions venaient souvent du terrain. Il faudra donc réfléchir sur la position que nous souhaitons adopter pour faire avancer le dossier.

La question de l'oral du baccalauréat sera abordée à nouveau lors de la prochaine AG.

7. La rentrée 2015.

Sylvie Pédroaréna tient à préciser que les difficultés concernant la rentrée 2015 ont été occultées par la réforme du collège.

Les cas problématiques apparaissent sur le site, mais des collègues ne souhaitent pas que leur situation soit visible. C'est dommage car cela leur donnerait plus de force.

François Martin annonce ensuite les résultats du sondage sur la rentrée : ce sondage faisait le point sur la situation actuelle des prévisions pour la rentrée 2015. Des collègues qui enseignent en dehors de la métropole y ont répondu, nous les en remercions. Plus de 500 collègues ont participé au sondage, parfois en se regroupant au sein d'un même établissement.

a) L'enseignement du latin.

Environ 25 % des établissements qui ont répondu ont un horaire diminué (surtout en lycée ; certains collèges voient leur horaire diminué en raison du cumul avec la section européenne ou du volume horaire).

À noter : certains établissements proposent des horaires aménagés (3+3+2 pour ne pas charger le niveau de 3^{ème} ; un établissement propose en plus une heure d'initiation en 6^{ème}). De nombreux collègues témoignent de la difficulté de maintenir plusieurs groupes par niveau, les directions refusant souvent malgré les demandes des élèves et des familles.

b) L'enseignement du grec ancien.

65% des collègues n'enseignent pas le grec ; 18% l'enseignent avec l'horaire officiel et 17% avec un horaire réduit. Cette diminution est souvent due au fait que l'établissement propose latin et grec en 3^{ème} ; certains disposent d'une seule heure.

François Martin insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier de mentionner le grec dans les interventions auprès des médias.

c) La rentrée 2015.

Un faible pourcentage d'établissements fermera les enseignements de latin et de grec. Des fermetures de groupes ou des diminutions d'horaires sont également projetées.

Si la situation semble se maintenir en latin, elle devient vraiment inquiétante pour le grec. Souvent, la possibilité d'assurer l'horaire repose sur les moyens donnés par les rectorats ou les directions académiques qui ont une grande influence sur l'évolution des horaires d'une année sur l'autre.

d) Les regroupements de niveaux.

12,8% des collègues sont touchés. Les regroupements de niveaux correspondent souvent au latin et grec cumulés en 3^{ème} ou, dans les lycées, au regroupement entre l'enseignement facultatif et celui de spécialité, ou entre l'enseignement de première et celui de Terminale.

e) Les groupes de latin et/ou de grec ancien.

Presque la moitié des enseignants interrogés disent avoir plusieurs groupes de langues anciennes dans leur établissement. Mais cela est remis en question chaque année.

La CNARELA avait décidé de rédiger à ce sujet une lettre ouverte à Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La CNARELA l'a envoyée le 17 mai mais n'a obtenu aucune

réponse. Cette lettre a été publiée sur le site, relayée sur les réseaux sociaux et transmise à la presse et aux syndicats².

Il faut lutter et insister pour ouvrir des sections et avoir des arguments.

Il ne faut pas hésiter à rédiger des courriers aux IPR, aux recteurs, aux DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), aux parents et à la presse locale.

Hélène Gallois (AUSPEX) s'inquiète car l'enseignement d'exploration n'est plus proposé dans l'académie de Reims. Il était couplé avec l'option.

Vincent Bruni (ADLAP) explique que l'ARELA de l'académie d'Amiens est en reconstruction mais qu'il a déjà envoyé de multiples courriers aux IPR. Des lycées ont obtenu des dérogations quand les collègues insistent auprès du chef d'établissement qui contacte le rectorat. Il rappelle qu'il est important que la plaquette de l'ONISEP soit mise à jour pour donner des informations fiables aux élèves et aux parents.

Sylvie Pédroaréna précise que l'on peut jouer sur les deux tableaux en envoyant un courrier au rectorat et en diffusant l'information au sein de l'établissement.

Catherine Dareys (ARTELA) relève que ce problème est crucial car, si les élèves ne peuvent prendre l'enseignement d'exploration, il n'y aura pas de grands débutants et le cumul latin-grec sera impossible.

Corinne Savariau (APLG) précise qu'il n'y a qu'un à deux lycées par département qui proposent le cumul latin-grec.

Christine Vulliard (ARELAL) rappelle que le cumul latin-grec est très compliqué à gérer.

Hélène Gallois (AUSPEX) craint que le nouvel enseignement « informatique » n'entre en concurrence avec les LCA.

Catherine Dareys (ARTELA) explique que certains élèves peuvent prendre trois enseignements grâce à l'informatique car l'horaire est moins important.

Sylvie Pédroaréna conseille aux collègues de multiplier les démarches pour recruter des élèves et assurer leur inscription en collège et en lycée, puisque jusqu'à la fin du mois de septembre, on assiste à des réajustements de la DHG (Dotation Horaire Globale).

Cécile Boddaert (ARELAG) constate amèrement que tout est fait pour réduire les effectifs et que le seul moyen pour les maintenir est de demander aux parents d'élèves d'intervenir.

Anne-Marie Chazal (AGAP) dénonce la désinscription des élèves opérée par les chefs d'établissement et conseille aux collègues de rappeler les parents pour réinscrire les élèves dans les groupes de latin et/ou de grec.

Karine Juillien (ARDELAC) évoque le zèle de certains chefs d'établissement qui, dans le département de Seine-Saint-Denis, veulent tester la réforme du collège dès la rentrée 2015.

Catherine Dareys (ARTELA) nous informe que le rectorat de Toulouse demande des volontaires pour appliquer la réforme dès septembre 2015.

² Cf. *Cahiers de la CNARELA* n° 88 p. 49.

Le bureau est mandaté pour rédiger une motion dénonçant l'application de la réforme dès la rentrée 2015³.

8. EUROCLASSICA.

Marie-Hélène Menaut, chargée du dossier EUROCLASSICA, nous représentera à la Conférence annuelle (ouverte à tous les membres des associations qui la composent), qui se déroulera à Malte du 28 au 30 août 2015.

a) Le diplôme européen.

Le *Vestibulum* 2014 en France a réuni 1067 participants pour le latin, ce qui représente une légère progression par rapport à 2013. 79 candidats ont été présentés en grec, 9 de moins qu'en 2013.

Dans d'autres pays européens, les élèves des écoles primaires passent les *Nutricula*, niveau précédant le *Vestibulum*.

EUROCLASSICA va proposer en 2016 le niveau suivant le *Vestibulum* : la *Janua*.

Marie-Hélène Menaut demande instamment aux ARELA de diffuser les diplômes à leur liste de diffusion pour 2015. Cette année, beaucoup de professeurs lui ont réclamé les diplômes deux mois après leur diffusion. Il est évident qu'il est nécessaire d'adhérer à une ARELA pour faire passer l'examen à ses élèves !

b) Les publications.

La CNARELA a apporté sa contribution en 2013 à *EUROPATRIA*, recueil de textes en latin de chaque pays adhérent d'EUROCLASSICA : « Portraits de Gaulois. Tours et détours de l'écriture du roman national », rédigé par Marie-Hélène Menaut et Germain Teilletche de l'ARELABOR- CNARELA.

À la demande de la CNARELA, un recueil de textes concernant le grec est lancé : *EUROPATRIDA*, géré par le Portugal. Les ARELA vont recevoir le texte de cadrage⁴ et sont sollicitées pour y participer. Nous pourrions faire un texte collaboratif sur l'héritage grec. Nous ferons le point lors de l'AG d'octobre.

Nous avons été sollicités pour participer à l'élaboration d'*EUROPEAN SYMBOLS* géré par les responsables de l'association autrichienne. Ce recueil avait pour but que chaque pays présente des textes dont auraient pu se servir les professeurs pour préparer leurs élèves et étudiants au *Vestibulum*. Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) et Anne-Marie Chazal (AGAP) ont fait un gros travail. Mais des échanges très vifs ont eu lieu avec Andreas Thiel à tel point que la CNARELA s'est retirée du projet, aucun accord n'ayant pu être trouvé dans un tel climat de tension. 20 pays ont participé à

³ Cf. Annexe II.

⁴ Cf. *Cahiers de la CNARELA* n° 88 p. 27.

EUROPEAN SYMBOLS. Nous ne voulons pas que le texte de nos collègues soit enterré et la CNARELA le diffusera : après accord de Sylvie Nourry-Namur et d'Anne-Marie Chazal, chaque ARELA pourrait diffuser leur texte dans son bulletin.

9. Communication de la CNARELA.

Sylvie Pédroaréna tient à préciser que le site Internet de la CNARELA est toujours en évolution.

Elle conseille vivement aux présidents des ARELA de :

- Créer une adresse mail spécifique à l'ARELA du type arelanice@...
- Partager les codes de cette adresse électronique avec d'autres adhérents qui peuvent prendre le relai des présidents.
- Rediriger les courriels reçus sur l'adresse de l'ARELA vers les boîtes personnelles.

Sylvie Pédroaréna a diffusé plusieurs photos des manifestations, ainsi que les articles de la presse locale sur la grève du 19 mai 2015. Pour que toutes les photos puissent arriver dans les boîtes électroniques, il faut veiller à réduire le poids des photos (ne pas dépasser 10Mo) ou envoyer un lien.

Lionel Sanchez, chargé de la communication et de la gestion du site, propose d'utiliser le logiciel Dropbox ou WeTransfer pour l'envoi des bulletins et des photos.

Pour fêter les 30 ans de la CNARELA, une collecte de photos et de vidéos avait été lancée auprès des ARELA. Tout n'a pas pu être exploité en raison de la qualité inégale des images. Lionel Sanchez a réalisé un montage, sous la forme d'un clip qui servira à faire connaître la CNARELA. À la suite d'un problème technique, le film n'a pas pu être diffusé lors des Journées d'octobre à Strasbourg, mais il est désormais prêt. Un second film intégrant les images envoyées par les ARELA a été monté. Il ne manque plus que la musique et une intervention sur le rythme des images qui doit être ralenti.

Pour améliorer la qualité des images, Sylvie Pédroaréna suggère de charger un collègue de la prise de photos et de films d'une qualité exploitable.

Lionel Sanchez dresse un bilan très positif de la page Facebook de la CNARELA, qui est une page ouverte consultable sans avoir de compte Facebook. Certaines images ou publications ont atteint jusqu'à 6000 consultations. Cette forme de communication est un atout pour la Coordination.

Le compte Twitter de la CNARELA (@cnarela1) créé le 24 mars est suivi actuellement par 160 personnes.

La page Facebook, le site Internet et le compte Twitter permettent de toucher un grand nombre de personnes, même si quelques collègues ne sont pas familiers de ces outils. La liste de diffusion est aussi une autre forme de communication très efficace.

Vincent Bruni (ADLAP) attire notre attention sur les soutiens de la réforme du collègue qui ont pris de l'ampleur et recommande d'investir tous les réseaux sociaux pour apporter une autre vision de la réforme.

François Martin précise que le compte Twitter de la CNARELA a été créé juste après l'annonce de la réforme. Il rappelle aussi qu'il faut faire preuve de prudence sur les réseaux sociaux car il a constaté que de nombreuses erreurs ont été répandues.

Face à cette masse d'informations au sujet de la réforme, il explique que les membres du bureau essaient de se communiquer au plus tôt toutes les actualités, avant de les transmettre dès que possible à la liste de diffusion.

La spécificité de la CNARELA est de savoir prendre du recul par rapport à toutes les informations. Sylvie Pédroaréna est submergée de courriels dans la boîte électronique du site Internet : un tri sévère s'impose. L'affluence de courriels pose problème car nous ne connaissons pas les positions de toutes les personnes qui s'adressent à la CNARELA. Certains par exemple sont prêts à sacrifier le grec dans la réforme. Nous ne pouvons donc relayer tous les textes et toutes les actions qui nous sont signalées.

Sylvie Pédroaréna tient à signaler l'action de Jean-Claude Gaudiat de l'ARELACLER, qui envoie régulièrement un paquet de pétitions signées, ce qui est un moyen traditionnel, mais très efficace pour agir contre la réforme.

Afin de relayer le mieux possible toutes les actions des ARELA, il a été créé sur le site l'onglet « les ARELA s'expriment » où leurs textes sont publiés. Les ARELA n'ont qu'à demander à la CNARELA d'apparaître dans cet onglet.

François Martin précise qu'il faut surtout mettre les motions des AG.

Sylvie Pédroaréna signale que, dans l'urgence de la situation, certaines informations sont malheureusement passées à la trappe.

Catherine Dareys (ARTELA) est confrontée au même problème. Dans un souci d'efficacité, le bureau de l'ARTELA préfère diffuser aux adhérents un récapitulatif des actions au moyen d'une expression maîtrisée et concertée.

Anne-Marie Chazal (AGAP) souhaite rappeler que nous continuons à travailler avec les élèves et qu'il faut rester ce que nous sommes, c'est-à-dire des enseignants.

Sylvie Pédroaréna tient à remercier Pascale Peyronnet, secrétaire de la CNARELA, pour la rédaction régulière d'une revue de presse.

Elle remercie très chaleureusement François Martin qui est présent dans tous les médias à Paris, ainsi que les ARELA qui ont pu intervenir régulièrement dans les médias locaux.

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'elle a pris ses fonctions il y a six ans et que ce fut une expérience très riche. Elle souhaite remercier les membres du bureau et surtout Marie-Hélène Menaut qui lui avait suggéré de prendre la présidence. Elle adresse aussi ses remerciements à tous les participants à l'AG et surtout à Agnès Joste (GELHAN) qui est un fidèle compagnon de lutte.

Elle a en mémoire l'image de tous les participants arrivant à l'AG à Paris, quand il fait froid et que les trains fonctionnent mal. Mais malgré les aléas, elle sait que si nous nous retrouvons tous ensemble, c'est que nous sommes passionnés pour défendre les LCA. Elle compare l'action des ARELA à la charge de Sisyphe

remontant le rocher, qui est aujourd'hui tombé très bas et qui est très lourd, mais elle affirme que leur union, qui fait leur force, leur permettra de réussir encore une fois. François Martin a pris le relais en se montrant dévoué et réactif. Elle le remercie d'avoir accepté la fonction de président, lui souhaite bon courage et l'assure du soutien du bureau ainsi que de l'ensemble des ARELA.

Sylvie Pédroaréna remet à François Martin le JO (Journal officiel) dans lequel est mentionnée la création de la CNARELA il y a 30 ans.

François Martin remercie à son tour Sylvie Pédroaréna pour tout ce qu'elle a fait, d'autant plus qu'elle comptait quitter la présidence en janvier 2014.

10. Point sur la réforme du collège.

François Martin tient au préalable à présenter ses excuses aux collègues dans le cas où leurs messages ou actions n'ont pas été retransmis. Il a comptabilisé plus de 3500 messages provenant de la CNARELA, des ARELA, de la Conférence des Présidents, des associations amies, etc.

Il tient à remercier les présidentes d'honneur, Odile Mortier-Waldschmidt et Jeannette Boulay, dont les conseils ont été très précieux dans la situation particulière de la réforme. Il remercie également tous les membres du bureau, en particulier Sylvie Pédroaréna pour son soutien, Marie-Hélène Menaut pour le suivi de la conférence de presse à la Sorbonne, Pascale Peyronnet pour la revue de presse.

Ses remerciements sont également adressés à Karine Juillien (ARDELAC), Estelle Manceau de Sauver Les Lettres et Agnès Joste, qui représente non seulement le GELAHN mais aussi Sauver Les Lettres dans les combats actuels. Elle a été particulièrement impliquée dans le dossier de presse de la conférence à la Sorbonne et dans les communiqués de presse.

Le nombre de réunions est impressionnant, réunions auxquelles il faut ajouter les débats avec les associations amies pour les préparer : tout cela demande beaucoup de temps et d'énergie. François Martin a appris par une journaliste du *Monde* qu'il aurait été déchargé pour son travail à la CNARELA et n'enseignerait plus : il tient à rappeler qu'il assure bien son service dans un collège ZEP de l'académie de Créteil et que son rôle au bureau de la CNARELA, comme tous les membres du bureau et comme tous les présidents d'ARELA, est totalement bénévole. On voit combien les fausses informations peuvent facilement être diffusées par des gens malintentionnés qui souhaitent attaquer la CNARELA, en première position contre cette réforme.

François Martin rappelle ensuite la chronologie :

- Le 11 mars, la ministre annonce la réforme et présente des documents du MENESR avec suppression du latin et du grec en tant qu'options. Les deux disciplines seront noyées dans un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI), sous une thématique « Langues et cultures de l'Antiquité », à côté d'autres thématiques telles que « développement durable » ou encore « corps, santé, sécurité ».

- Le 13 mars, la CNARELA décide de demander une audience, après consultation des autres associations littéraires amies (APFLA-CPL, APLAES, APLettres, SEL, SLL), afin d'obtenir des informations plus précises.

- La semaine suivante, une première grille horaire est remise aux syndicats, le 17 mars. Le latin comme le grec ne figurent pas dans la grille horaire et la diminution de l'enseignement est catastrophique : 1h ou 1h30... contre 8h actuellement pour le latin et 3h pour le grec. Une note précise que la thématique LCA, comme les langues régionales, est dérogatoire, il serait donc possible de la suivre sur les trois années du cycle⁵.

L'idée d'une pétition est mise en place aussitôt. Un texte est proposé par Germain Teilletche (ARELABOR), retravaillé avec le bureau de la CNARELA et les associations amies et mis en ligne le 24 mars sur le site « avaaz.org »⁶. Elle a recueilli plus de 40000 signatures sur internet et des versions papier ont circulé dans les ARELA. François Martin tient à remercier en particulier l'ARELACLER qui a envoyé de nombreuses signatures, tout comme l'ALPLA.

- Le 25 mars, de nouvelles grilles sont présentées aux syndicats avec un projet d'arrêté. À côté de l'EPI-LCA, on trouve une grille d'enseignement «de complément», pour le latin et le grec, 1h en 5^{ème}, 2h en 4^{ème}, 2h en 3^{ème}. Aucun financement n'est indiqué pour ces enseignements.

À l'Assemblée nationale, la ministre est interpellée à plusieurs reprises par les députés. De nombreuses ARELA ont en effet envoyé des courriers aux députés de leur académie, à la demande de la CNARELA, pour faire part de leurs inquiétudes. François Martin remercie les ARELA d'avoir envoyé ces courriers qui ont souvent obtenu des réponses et ont permis aux représentants élus de poser des questions qui ont eu un retentissement particulier dans les médias.

- Le 31 mars, la CNARELA est reçue avec les associations amies en audience au MENESR. Nous avons une nouvelle fois montré la volonté de la CNARELA et des autres associations d'être une force de proposition et avons remis un document au Ministère⁷. Nous avons insisté sur la place des langues anciennes en 6^{ème}, le besoin d'une véritable option en latin comme en grec, sans exclure la découverte par l'EPI en complément.

Le soir même, une troisième version des grilles sortait, excluant le latin et le grec. Dans le projet d'arrêté présenté le même jour, on voit bien que les moyens financiers ne seront pas donnés pour l'enseignement de complément, et qu'il ne sera pas

⁵ « Une continuité des thèmes de travail « Langues et cultures de l'Antiquité » et de « Langues et cultures régionales et étrangères » est assurée aux élèves sur l'ensemble du cycle 4. Cette continuité ne s'impose pas aux élèves ».

⁶

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Madame_la_Ministre_Latin_et_grec_ancien_pour_tous_les_eleves_dans_tous_les_etablissements/?pv=22

⁷ Cf. *Cahiers de la CNARELA* n° 88 p. 37.

prioritaire dans l'enveloppe de fonctionnement (enveloppe destinées à financer les groupes à effectifs réduits, au bon vouloir des établissements). Il sera donc très difficile de mettre en œuvre ces enseignements. Le compte rendu de cette audience, très détaillé, a été diffusé aux ARELA, sur notre site internet, sur la page Facebook et le compte Twitter.

- Le 8 avril, la CNARELA et les associations littéraires amies donnent, à l'Institut de grec de la Sorbonne, une conférence de presse qui réunit les principaux médias et sympathisants.

Najat Vallaud-Belkacem fait une conférence de presse à la même heure en Sorbonne.

- Le 11 mai, la CNARELA a envoyé une lettre ouverte à Madame la ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche afin de dénoncer les suppressions de postes de lettres classiques et de groupes d'options dans plusieurs académies⁸.

François Martin tient à souligner que ces actions ont demandé beaucoup de temps d'échange, de réunions, de consultation afin de ne pas agir dans la précipitation. La CNARELA a reçu beaucoup de propositions, émanant de blogs, de particuliers, de groupes qui se créaient et réclamaient le soutien de la CNARELA, souvent sans adhérer à une ARELA. Le bureau a décidé de ne pas s'éparpiller et de poursuivre les actions avec les associations réunies.

De nombreux textes d'associations reconnues ont été publiés, textes auxquels la CNARELA s'est associée : la FIEC, la Société des Agrégés, l'Appel au Président de la République (APLettres), un texte de la Conférence des Présidents d'associations de professeurs spécialistes.

François Martin rappelle ensuite que la presse a énormément sollicité la CNARELA pour diverses interviews et interventions.

Les premiers contacts ont eu lieu avec BFMTV après les déclarations de la ministre. RFI, France Inter, France Info, France Culture, Radio Classique et RTL ont aussi pris contact avec nous. Sonia Mollet (ARELABOR), Brigitte Planty (ARELAB) ainsi que d'autres collègues sont intervenues également sur une radio locale. Les sujets sont passés sur les ondes après les premières annonces.

Le flou volontairement entretenu par le Ministère ainsi que les différentes grilles sorties ont laissé les non-spécialistes dans l'incertitude et il n'était pas aisé de s'y retrouver dans les nombreuses déclarations et en particulier dans les tentatives du Ministère pour faire comme si le latin et le grec n'étaient pas touchés. Les grands quotidiens ont écrit de nombreux articles et le latin et le grec ont fait la une de *Libération* le 23 avril, avec une interview de la CNARELA en double page. Nous avons publié avec les associations amies une tribune dans *L'Humanité* du 29 avril. Les accusations de conservatisme de la part de la ministre, les attaques de la communication gouvernementale avec une bande dessinée ridicule ont montré les

⁸ Cf. *Cahiers de la CNARELA* n° 88 p. 49.

limites du raisonnement au plus haut niveau. Certaines ARELA ont été sollicitées localement dans les quotidiens régionaux.

Nous avons été invités dans plusieurs émissions : le 8 mai, un numéro de Bibliothèque Médicis à propos des programmes (avec Michel Lussault, Président du CSP) diffusé sur Public Sénat ; un entretien le 11 mai pour C'est dans l'air ; Du Grain à moudre sur France Culture le 12 mai pour une émission spéciale sur la réforme et en particulier sur le cas des humanités ; un sujet sur les paroles de profs dans l'émission A'live de Pascale Clark le 18 mai.

La CNARELA a été contactée par France 2 pour un reportage. Karine Juillien (ARDELAC) a accepté de prendre le relais mais rapidement nous avons perçu que l'équipe était en reportage commandé. Karine Juillien a refusé de participer au reportage. Elle dénonce une manipulation malveillante car le grec ancien n'intéressait pas la journaliste.

- Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés, avec les autres associations littéraires signataires de la pétition, à chaque occasion importante : un premier le 12 avril (*Réforme du collège, la parole trahie : le Conseil Supérieur de l'Éducation entérine la suppression de l'enseignement du latin et du grec*), un deuxième le 15 avril (*Najat Vallaud-Belkacem supprime le latin et le grec à l'insu de son plein gré !*), puis d'autres le 15 mai après la saisine du CSP par la ministre, le 21 mai (*Le latin et le grec à la trappe : Najat Vallaud-Belkacem décrète et signe !*), et le 8 juin (*Du « saupoudrage » ? Quelle « belle ambition » ! Najat Vallaud-Belkacem lève le masque sur le latin et le grec dans la réforme du collège*).

Nous avons fait une déclaration à l'AFP après la saisine du CSP par la ministre pour demander des programmes de LCA. Certains hommes politiques semblaient annoncer que tout allait mieux mais nous avons démenti le lendemain sur France Info.

La Conférence des Présidents a été reçue par une députée d'Aquitaine et Denis Paget.

Sylvie Pédroaréna a assisté à l'audience au CSP.

Les problèmes qui ont été soulevés au CSP sont les suivants :

- 20 % des horaires laissés à la discrétion du chef d'établissement.

- LCA : comment le CSP compte-t-il établir des programmes pour une discipline qui n'est pas reconnue dans les grilles horaires ?

- Les professeurs de lettres classiques ne veulent pas que l'on sépare langue et civilisation. C'est aussi la position du CSP.

La réponse a été la suivante : le CSP est censé donner des principes sur les programmes. C'est la DGESCO qui s'occupe de leur application.

La discussion s'engage.

Sébastien Rajah (ARELABOR) a écrit à son député et a reçu une réponse consistant en un courrier-type. Et ce fut aussi le cas dans d'autres ARELA.

Cécile Boddaert (ARELAG) évoque la consultation sur les programmes et demande ce qu'il faut en faire. Sylvie Pédroaréna répond que l'on peut rédiger des commentaires dans les cases prévues à cet effet.

Sylvie Pédroaréna précise que la ministre ne voit vraisemblablement jamais les courriers qui lui sont adressés.

Cette réforme a en fait pour objectif de faire des économies.

Marie-Hélène Menaut (ARELABOR) soulève la question des futures actions à mener. Claire Bosc (ARELAN) manifeste son inquiétude car les EPI vont être appliqués en même temps sur les 3 niveaux.

Vincent Bruni (ADLAP) a assisté à une réunion fin mars avec le secrétaire général du rectorat de l'académie d'Amiens. Un chef d'établissement a demandé ce que font les élèves en fin de 4^{ème} et on lui a répondu qu'ils arrêtent le latin.

Il suggère de redemander la réécriture du socle commun.

Marie-Cécile Navet-Grémillet (ARELABretagne) propose de s'adresser aux parents qui sont perdus, tout comme les journalistes. Il faudrait arriver à faire comprendre sous forme de tableau qu'en cumulant toutes les semaines perdues, le programme officiel ne commencerait qu'à la Toussaint. Les collègues sont présents en classe avec leurs élèves, mais ne font pas cours.

Sébastien Rajah (ARELABOR) nous informe qu'un des adhérents a assisté à la réunion organisée par l'Inspection Générale au lycée Jean Zay à Paris le 18 mai. Un des Inspecteurs Généraux a expliqué que les postes seront sauvés avec les heures de français.

- Le Président du CSP a invité la CNARELA à une réunion le 17 juin à Paris au sujet des programmes de français. Parmi les associations invitées, Romain Vignest représentait l'APLettres et Agnès Joste Sauver Les Lettres.

- Une demande d'audience à la DGESCO et une seconde demande au MENESR ont été envoyées par la CNARELA et les associations amies le 20 avril. Au moment où est rédigé ce PV, nous avons obtenu une audience à la DGESCO le 3 juillet et une audience au MENESR le 7 juillet.

- La ministre sera reçue au Sénat le 3 juillet par la Commission à la culture, à la communication et à l'éducation. Il est demandé aux ARELA d'envoyer, de toute urgence, des courriels aux membres de cette commission. Les adresses figurent sur le site du Sénat.

Les actions à poursuivre :

- Contacter les politiques et les syndicats.

Les appels à la grève (le 11 juin ou durant les épreuves du brevet) ne peuvent être soutenus par la CNARELA car ils ne sont pas unitaires. Chaque collègue devra se déterminer individuellement.

- Lettres à la FCPE. Nous avons déjà écrit à la PEEP et à la FCPE. La FCPE nous a répondu qu'elle n'avait pas le temps de nous recevoir. On sait quelle direction sa présidence a choisi par rapport au ministère. On sait aussi que le Président s'est fait remercier au dernier congrès. Il faut donc garder espoir, des sections locales de la FCPE sont très hostiles à la réforme.

- Faire signer la pétition auprès des parents.

Sylvie Pédroaréna signale que des parents de l'académie de Versailles toutes associations confondues ont rédigé une lettre contre la réforme.

Anne-Marie Chazal (AGAP) signale que les positions de la FCPE ne sont pas suivies par les parents au niveau local.

Soyons vigilants à propos de l'enseignement du grec ancien.

11. Les Journées d'octobre 2015 à Bordeaux et 2016 à Quimper.

a) Les Journées d'octobre à Bordeaux.

Yannick Cariou (ARELABOR) annonce le thème « Permanence et renaissances des Antiquités » et présente le programme des Journées qui se dérouleront du lundi 19 au mercredi 21 octobre 2015.

Première journée au Musée d'Aquitaine : interventions des universitaires ; visite du Musée ; promenade à pied le long des quais en longeant « virtuellement » les murailles romaines ; dégustation de vins de Bordeaux.

Deuxième journée à l'institut Ausonius : AG de la CNARELA et interventions des associations amies. Présentation du travail des laboratoires de recherches. Dégustation d'huîtres au Cap Ferret.

Troisième journée : visites de Bordeaux.

François Martin remercie Yannick Cariou et souhaiterait diffuser aux ARELA et sur le site une plaquette de ces Journées fin juin⁹.

b) Les Journées d'octobre à Quimper en 2016.

L'ARELABretagne organisera les Journées en 2016. Les vacances commençant le mercredi 19 octobre 2016, les Journées se dérouleront probablement à partir du vendredi matin suivant jusqu'au dimanche midi.

L'AG de la CNARELA se tiendra le samedi matin.

⁹ Cf. Annexe III.

c) Les Journées d'octobre en 2017 et 2018.

L'ARELA de Poitiers devrait accueillir les Journées d'octobre en 2017 et l'ARELA de Toulouse prendrait le relai en 2018 à l'occasion du 16^{ème} centenaire du royaume wisigoth de Toulouse.

Sébastien Rajah (ARELABOR) soulève le problème de la nouvelle carte des régions dans le cadre du projet de réforme territoriale du gouvernement. Le décret est passé et les régions ont un an pour intégrer tous les rectorats.

Sylvie Pédroaréna propose que les ARELA se regroupent pour suivre les nouvelles normes administratives tout en gardant leur spécificité. Une antenne des ARELA pourrait être créée dans chaque département, comme cela se pratique déjà dans certaines ARELA.

12. Questions diverses.

Aucune question n'a été déposée avant la tenue de l'Assemblée générale.

Odile Mortier-Waldschmidt demande d'applaudir Sylvie Pédroaréna et François Martin.

La séance est levée à 13h30.

ANNEXE I

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CNARELA

Article 1 :

Les associations régionales membres de la CNARELA doivent obligatoirement faire figurer le sigle CNARELA à la suite du sigle les désignant, chaque fois que celui-ci est utilisé. EX : ARELAB (membre de la CNARELA).

Article 2 :

Étant donné la composition de la CNARELA, qui regroupe des associations régionales ayant des adhérents dans les deux degrés de l'enseignement secondaire ainsi que dans l'enseignement supérieur, le bureau devra, dans la mesure du possible, refléter cette représentation dans sa composition.

Article 3 :

Le calendrier de l'année scolaire sera fixé lors de la dernière A. G. de l'année scolaire précédente. L'Assemblée générale statutaire se tiendra chaque année en janvier à Paris.

Article 4 :

Les convocations aux trois AG ordinaires annuelles doivent être envoyées aux associations au moins un mois à l'avance.

Article 5 :

Les associations désireuses de se faire représenter à une A.G. par une autre association doivent faire parvenir au président de la CNARELA, avant le jour de cette A. G., un mandat signé ainsi libellé : « L'association x donne pouvoir à l'association membre de la CNARELA de son choix ou au président de la CNARELA pour la représenter à l'A.G. de la CNARELA du tant ».

Article 6 :

Les *Cahiers de la CNARELA* sont transmis à toutes les associations. Celles-ci sont invitées à les reproduire dans leurs propres bulletins, si possible in extenso, ou sous la forme de larges extraits, en indiquant clairement leur provenance. Chaque fois qu'une association membre de la CNARELA diffuse ou utilise un document émanant de la CNARELA, elle doit citer clairement sa source.

Article 7 :

Les associations membres de la CNARELA s'engagent à faire parvenir leurs bulletins aux autres associations de la CNARELA, à raison d'un exemplaire au moins par association, à chaque membre du bureau de la CNARELA, ainsi qu'à la BNF. Il est entendu que chaque association est autorisée à reproduire dans son propre bulletin, tel ou tel article, document ou information paru dans le bulletin d'une autre association, à la condition expresse d'en préciser clairement les références.

Article 8 :

Les publications des associations ou de la CNARELA, autres que le bulletin, ne seront envoyées que sur demande et au tarif (normal ou préférentiel) fixé par l'association éditrice ou, pour les publications de la CNARELA, par le bureau de la CNARELA. Elles seront également communiquées à la BNF.

ANNEXE II



MOTION

La CNARELA, réunie en Assemblée générale le 30 mai 2015 à Paris, dénonce les pratiques de certains rectorats qui comptent mettre en place dès la rentrée 2015 la réforme des collèges dans des établissements « pilotes » (dans l'académie de Toulouse par exemple), alors que les programmes disciplinaires ne sont pas encore adoptés.

Elle dénonce également les décisions de quelques chefs d'établissement qui, avant l'heure, tentent déjà de diminuer les horaires de langues anciennes au mépris le plus complet des textes en vigueur.

La CNARELA demande instamment au ministère de mettre fin à ces initiatives.

ANNEXE III



**Journées d'Octobre de la CNARELA
19, 20 et 21 octobre 2015, à Bordeaux**

« Permanence et renaissances des Antiquités »



Ausone, *Ordo urbium nobilium*, XIV :

*Burdigala est natale solum, clementia caeli
mitis ubi et riguae larga indulgentia terrae,
uer longum brumaeque nouo cum sole tepentes
aestifluque amnes, quorum iuga uitea subter
feruent aequoreos imitata fluenta meatus.
Quadrupla murorum species, sic turribus altis
ardua, ut aérias intrent fastigia nubes.
Distinctas in terna uias mirere, domorum
dispositum et latas nomen seruare plateas,
tum respondentes directa in compita portas
per mediumque urbis fontani fluminis alueum,
quem pater Oceanus refluo cum impleuerit aestu,
adlabi totum spectabilis classibus aequor.*

Burdigala est le lieu qui m'a vu naître : Burdigala où le ciel est clément et doux ; où le sol, que l'humidité féconde, prodigue ses largesses ; où sont les longs printemps, les rapides hivers, et les coteaux chargés de feuillage. Son fleuve qui bouillonne imite le reflux des mers. L'enceinte carrée de ses murailles élève si haut ses tours superbes, que leurs sommets aériens percent les nues. On admire au dedans les rues qui se croisent, l'alignement des maisons, et la largeur des places fidèles à leur nom ; puis les portes qui répondent en droite ligne aux carrefours, et, au milieu de la ville, le lit d'un fleuve alimenté par des fontaines ; lorsque l'Océan, père des eaux, l'emplit du reflux de ses ondes, on voit la mer tout entière qui s'avance avec ses flottes.

(traduction E.-F. Corpet, Panckoucke, 1843)

Vous pourrez retrouver ce programme évolutif et des ressources internet en ligne :
<http://arelabor.com/journees-doctobre-de-la-cnarela/>

« *Permanence et renaissances des Antiquités* »

Lundi 19 octobre 2015

Au musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur, Bordeaux

Tram B : Arrêt Musée d'Aquitaine

9h00-9h30 : Accueil.

9h30 : Ouverture par M. François HUBERT, directeur du Musée d'Aquitaine.

9h45-10h25 : Présentation de Bordeaux à l'époque gallo-romaine par Mme Anne ZIÉGLÉ, conservatrice au Musée d'Aquitaine.

10h25-11h05 : M. Ézéchiél JEAN-COURRET, Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université Bordeaux Montaigne : « L'urbanisme de Burdigala : rémanence, commensurabilité et mutation d'une planification urbaine ».

11h05-11h20 : Pause-Café

11h20-12h00 : M. Renaud ROBERT, Professeur de langue et littérature latines à l'Université Bordeaux Montaigne : « Les Piliers de Tutelle : histoire et réception d'un monument antique de Bordeaux ».

12h00-13h30 : Déjeuner à la brasserie *Le New York* (4, cours Pasteur) .

13h30-14h10 : M. Laurent HOUSSAIS, Maître de conférences en histoire de l'art contemporain à l'Université Bordeaux Montaigne : « *La Mort de César* de Georges-Antoine Rochegrosse (1859-1938) : violence et spectacle dans la peinture d'histoire à la fin du XIX^e siècle ».

14h10-14h50 : M. Guillaume FLAMERIE de LACHAPELLE, Maître de conférences de langue et littérature latines à l'Université Bordeaux Montaigne, « *Un amateur de supplices* : Sénèque et Néron revus par Paul Morand ».

14h50-15h30 : Mme Julie GALLEGO, Maître de conférences en langue et linguistique latines à l'Université de Pau-Pays de l'Adour : « Une nouvelle image d'Auguste et de Néron dans les bandes dessinées historiques *Alix Senator* et *Murena* ».

15h30-15h45 : Pause-Café

15h45-17h00 :

-Visite du Musée d'Aquitaine par Mme Anne ZIÉGLÉ.

-Visite libre de la cathédrale.

18h45 : Promenade à pied le long des quais pour se rendre dans le quartier des Chartrons, en longeant « virtuellement » les murailles romaines.

19h00 : Dégustation de vins de Bordeaux.

20h00 : Dîner au restaurant « *Le Carré* » place du marché des Chartrons, repas « romanisé ».

Mardi 20 octobre 2015
Institut Ausonius - Maison de l'Archéologie - Archéopôle
Domaine Universitaire, Pessac
Tram B : Arrêt UNITEC

8h30-9h00 : Accueil

9h00-12h00 : AG de la CNARELA et interventions des associations amies.

12h00-13h15 : Buffet à l'Institut Ausonius.

14h00 : Accueil par M. Jean-Paul JOURDAN, président de l'Université Bordeaux Montaigne. Présentation du centre et des laboratoires de recherches par M. Jérôme FRANCE, professeur d'histoire ancienne, directeur de l'Institut Ausonius.

4 ateliers de 30 minutes, au choix, inscription sur place :

– *Palais-Gallien, autopsie de l'amphithéâtre antique de Bordeaux*, film de Carole BAISSON, Serge GALLO et Ezéchiél JEAN-COURRET.

– Présentation des ateliers d'épigraphie à destination des scolaires, par Sonia SYLLAC, chargée de la médiation scientifique à l'Archéopôle d'Aquitaine.

– Film *Défilé de mode romaine UPPA 2011 : un exemple de collaboration entre l'université et un lycée professionnel autour des langues anciennes*, présenté par Julie GALLEGO. Exposition des costumes antiques réalisés.

– Visite des expositions de l'Archéopôle : *Sciences archéologiques : l'avenir du passé* (présentation du LabEx) / *Quoi de neuf chez les Pétrucos ?*

– Présentation de la conception du *Glaive de Burdigala* par le dessinateur Ström et une utilisation pédagogique.

– La méthode du latin audio-oral par Germain TEILLETCHE, collègue de Latresne (33).

16h00 : Départ pour le Cap Ferret.

Dégustation d'huîtres.

Restaurant sur place.

Mercredi 21 octobre 2015
Visites de Bordeaux

Une visite au choix :

- « *Romanités bordelaises du I^{er} au XIX^e siècle* », visite de Bordeaux par Yves Simone, guide-conférencier.

- Visite des ruines du Palais Gallien avec un spécialiste.

- Musée des Beaux-Arts : visite de l'exposition *Bordeaux - Italie. Échanges et visions artistiques XVII^e-XX^e siècles*.